

COLLOQUE

*CULTURES, SOCIÉTÉS  
&  
NUMÉRIQUE*

Montréal, 15 - 16 octobre 2015



UQÀM

## APPEL À COMMUNICATIONS

### Contexte et Objectifs

Le numérique, et tout particulièrement Internet, transforme fondamentalement l'économie de la création dans toutes ses dimensions, politiques, culturelles, sociétales et économiques. Ces transformations sont accompagnées d'opportunités pour l'économie (industries créatives, commerce électronique), le développement (saut technologique, renforcement des capacités) et la gouvernance (villes intelligentes, coopération internationale et politiques publiques). Or, dans le même temps, le numérique pose aussi de nombreux défis aux acteurs privés et publics, et à la société en général (monétisation d'œuvres artistiques, flou quant aux classifications de produits et services dans les accords commerciaux, droits de propriété intellectuelle,...). Des incertitudes juridiques et économiques découlent des recombinaisons industrielles inhérentes à cette convergence sectorielle. À ce jour, s'il existe une profusion de travaux qui se sont consacrés à l'insertion sociale des technologies de l'information et de la communication et ce depuis les années 90 et 2000, très peu d'études ont traité de cette thématique sous l'angle d'une analyse des régulations intersectorielles et internationales.

Cette conférence intervient dans le cadre des célébrations des dix ans de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité culturelle. Elle constitue une occasion pour présenter, partager et discuter les principaux résultats de l'étude « *Pour une culture en réseaux diversifiée. Appliquer la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (CDEC) à l'ère du numérique* » réalisée en 2015 par le CEIM, pour le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international et le Ministère de la Culture et de la Communication de la France. Récemment, lors de la Conférence des Parties de l'UNESCO de juin 2015, les Parties ont adopté une résolution qui devrait mener à des directives transversales sur l'application de la Convention à l'ère du numérique en reprenant notamment plusieurs aspects de cette étude. Ceci démontre de l'importance accrue des enjeux du numérique pour l'accès à la culture et aux expressions culturelles diversifiées. Dans ce nouveau contexte de mise en réseaux des sociétés, des cultures et des industries créatives, le colloque permettra de repenser le numérique et les modalités de son articulation avec la culture, la gouvernance, l'économie et le développement. Nous nous attardons notamment à mieux comprendre les transformations qu'entraîne le numérique, à discuter des pratiques émergentes ainsi qu'à définir les contours des modèles de politiques publiques 2.0 pour assurer la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles. L'objectif est de pouvoir aboutir sur la détermination de bonnes pratiques, aux niveaux national et international, susceptibles de créer les conditions nécessaires pour que la révolution numérique soit un véritable moteur d'inclusion, de solidarité, d'innovations et de diversité créatrice.

## Axes thématiques

➔ **1. Les transformations du numérique** : Cet axe concerne les transformations majeures liées au développement du numérique qui affectent nos sociétés dans toutes leurs composantes, culturelles, sociétales, politiques et économiques. Qu'est-ce le numérique et quels sont ses impacts? Quels sont les enjeux opérationnels et concrets, en termes de risques et d'opportunités, du numérique pour la diversité des expressions culturelles, en particulier dans les PED?

➔ **2. Les réponses au numérique** : Si on convient qu'il existe un véritable potentiel multiplicateur du numérique pour la culture, l'économie et le développement, encore faut-il savoir comment l'atteindre et l'exploiter pleinement tout en limitant les risques et les effets potentiellement destructeurs. Quels sont donc les exemples de réponses (mesures, politiques, initiative privée) qu'apportent les acteurs face aux défis et aux opportunités que pose le numérique pour nos sociétés et nos cultures ? Quelles sont les bonnes pratiques des acteurs privés et publics, tant dans les pays en développement que les pays développés, en matière d'adaptation des pratiques et politiques au numérique ?

➔ **3. La gouvernance à l'ère du numérique** : Les politiques publiques locales/nationales tout comme la coopération internationale sont appelées à se renouveler afin de s'adapter aux nouveaux défis liés au numérique. Notre hypothèse est que l'émergence institutionnelle actuelle témoigne de l'importance de nouveaux enjeux qui ne trouvent pas de réponse aux niveaux national et international. D'où la notion de « Gouvernance globale », un mode de gouvernance axé sur des « réseaux » composés d'acteurs publics et privés, impliqués activement dans la régulation mondiale. L'originalité de ce colloque repose sur la contribution scientifique que celui-ci apportera aux débats actuels portant sur les défis de régulation qui sont difficiles à saisir à l'ère du numérique. Les conférenciers examineront ici les conséquences concrètes de ne pas établir des stratégies et des politiques adaptées à l'ère numérique. Ils évalueront les moyens d'action pour mieux coopérer afin de répondre aux transformations induites par le numérique. Cet axe du colloque permettra ainsi de proposer une réflexion sur les trajectoires de gouvernance des politiques culturelles, économiques et sociales à l'ère du numérique et sur les conditions de création d'un environnement institutionnel qui permettra aux États de mieux maîtriser la révolution numérique pour le bénéfice des citoyens.

## Modalités de propositions de communications

### ➔ Dispositions générales et consignes pour la présentation des propositions :

Les propositions de communication seront examinées par un comité scientifique qui jugera de la pertinence, de la qualité, de la clarté de la proposition. Pour être étudiées et acceptées, les propositions doivent s'inscrire dans l'un des axes thématiques du colloque. Elles doivent être concises et doivent situer dans leur contexte la recherche ou le projet présenté, ainsi que les principaux résultats obtenus ou les enseignements-clé à retenir ainsi que les perspectives. La proposition doit comporter : 1) le titre de la communication ; 2) quelques mots-clés ; 3) l'axe thématique du colloque dans lequel s'inscrit la communication ; 4) un résumé (maximum de 600 mots) ; 5) une courte notice biographique (maximum de 150 mots).

Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante : [tchehouali.destiny@uqam.ca](mailto:tchehouali.destiny@uqam.ca) ou à [ceim@uqam.ca](mailto:ceim@uqam.ca). Les communications retenues feront l'objet d'un exposé oral de 10 minutes, suivi d'une période de discussion ouverte avec le public.

### ➔ Calendrier :

- **4 août 2015** : Diffusion de l'appel à communication.
- **31 Août 2015 à minuit** : Dernier délai de réception des propositions de communication.
- **7 septembre 2015** : Réponses et notifications aux auteurs.
- **28 septembre 2015 à minuit** : Réception des textes définitifs de communication (30000 signes, espace compris).